



## heures supplémentaire et changement de planning

Par **chrisy**, le **03/06/2010** à **12:23**

bonjour; je travaille comme vendeuse dans le pret à porter pour un 30h semaine et un planning fixe j'ai une petite fille de 8 mois qui va chez une nourrice mon employeur peu t'elle changer mon planning et m'augmenter mon temps de travaille ce qui revient a faire des heure supplémentaire ce qui ne m'interesse pas a cause de ma nourrice merci de la réponse que vous me donnerais cordialement

Par **miyako**, le **05/06/2010** à **22:14**

Bonsoir,

On ne peut pas changer les heures de travail inscrites sur le contrat de travail d'une salariée à temps partiel qui a des obligations familiales impérieuse et l'on ne peut lui demander de faire des heures complémentaires (payée normalement) au delà de 10% de son temps de travail. Il n'y a pas d'heures sup. en temps partiel.

Amicalement vôtre

suji Kenzo conseiller RH